

NATIONS UNIES

ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE



CONSEIL
DE SÉCURITÉ



Distr.
GÉNÉRALE

A/35/318

S/14046

3 juillet 1980

FRANÇAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Trente-cinquième session
Point 22 de la liste préliminaire^x
LA SITUATION AU KAMPUCHEA

CONSEIL DE SÉCURITÉ

Trente-cinquième année

Lettre datée du 1er juillet 1980, adressée au Secrétaire général par le
Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Thaïlande
auprès de l'Organisation des Nations Unies

Suite à la lettre du 24 juin 1980 émanant de la Mission de la Thaïlande (A/35/304-S/14019), j'ai l'honneur, d'ordre de mon gouvernement, de porter à votre attention les faits suivants :

1. A la suite des actes d'agression commis par les forces vietnamiennes contre la Thaïlande le 24 juin 1980, les forces armées thaïlandaises ont réagi comme il était nécessaire et légitime pour sauvegarder la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Thaïlande.

2. Le 24 juin 1980, les combats entre les forces armées thaïlandaises et des éléments des forces vietnamiennes se sont poursuivis toute la journée autour du village de Ban Non Makmoon, dans la province de Prachinburi en Thaïlande. Le village de Ban Non Makmoon, a essuyé les tirs de barrage de pièces d'artillerie installées en territoire kampuchéen qui appuyaient les forces vietnamiennes.

3. Le 24 juin 1980, à 15 h 30, un avion de reconnaissance et un hélicoptère des forces thaïlandaises qui effectuaient une mission de reconnaissance en territoire thaïlandais, ont été abattus par les forces vietnamiennes près de Ban Non Makmoon, à l'intérieur du territoire thaïlandais.

4. Le 25 juin 1980, les attaques armées se sont poursuivies à Ban Nong Chan, dans la province de Prachinburi.

5. Aujourd'hui 1er juillet 1980, les combats ont cessé sur le territoire thaïlandais, mais la situation reste très tendue étant donné que les forces vietnamiennes font mouvement et se déploient le long de la frontière.

^x A/35/50.

6. Vu la gravité de la situation, le Gouvernement thaïlandais demande à nouveau instamment au Secrétaire général que soient mis en jeu tout le poids et toute l'autorité de l'ONU pour influencer sur l'évolution de la situation, et même qu'une équipe d'observateurs des Nations Unies soit stationnée sur le côté thaïlandais de la frontière entre la Thaïlande et le Kampuchea. A la réunion de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, les ministres des affaires étrangères ont publié le 25 juin 1980 à Kuala Lumpur une déclaration commune sur la situation à la frontière entre la Thaïlande et le Kampuchea, par laquelle ils ont appuyé cette demande sans réserve.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 22 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim,

(Signé) Nitya PIJULSONGGRAM